

## DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/08-435-556 du 29/09/08

### **MOUVEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION - RENTREE SCOLAIRE 2009**

Référence : note de service n° 2008-103 du 25 juillet 2008 publiée au BOEN n° 32 du 28.08.2008

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Personnels de Direction

Affaire suivie par : Mme JUVENAL-LAMBERT - Mme GUISTETTO - Tél : 04 42 91 73 70/71 - Fax. : 04 42 91 70 06 - Mèl. : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Vous voudrez bien prendre connaissance du dispositif relatif aux opérations de mutation des personnels de direction pour la rentrée scolaire 2009.

### **SAISIE DES DEMANDES**

Le serveur est ouvert **du mardi 7 octobre 2008 au lundi 3 novembre 2008 minuit**. Les demandes seront saisies sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr).

Vous devez, dans le même temps, demander à l'Inspection Académique le dossier papier qui comprend 4 documents :

- Fiche de renseignements sur le poste actuel
- Fiche « Appréciation se fondant sur l'action conduite dans l'établissement » (fiche 3.2)
- Fiche « Appréciation sur les capacités d'évolution » (fiche 5.2)
- Imprimé destiné à l'établissement de votre Curriculum Vitæ

Le candidat peut participer à deux mouvements :

- Le mouvement sur poste de chef
- Le mouvement sur poste d'adjoint

10 vœux maximum pourront être saisis pour chaque mouvement.

Les vacances scolaires sont incluses dans la période d'ouverture du serveur, il est conseillé de **ne pas attendre les derniers jours pour vous connecter**. Votre demande de mutation risquerait d'être retardée par la saturation du serveur, il est donc préférable que les demandes soient suffisamment étalées.

### **TRANSMISSION DU DOSSIER PAPIER**

Pendant la période d'ouverture du serveur, vous remplirez la fiche de renseignements sur le poste actuel et l'imprimé curriculum vitæ.

Les quatre documents :

- Fiche de renseignements sur le poste actuel
- Fiche « Appréciation se fondant sur l'action conduite dans l'établissement » avec vos nom, prénom
- Fiche « Appréciation sur les capacités d'évolution » avec vos nom, prénom
- Imprimé destiné à l'établissement de votre CV

Ainsi que :

- Les pièces justificatives
- **Une enveloppe petit format non affranchie libellée à votre nom et adresse.** (*Attention : indiquer l'adresse de présence la plus fréquente, cette enveloppe servira à l'envoi de vos appréciations.*)

**SERONT A RETOURNER A MONSIEUR L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, SANS ATTENDRE  
L'ACCUSE DE RECEPTION, AU PLUS TARD POUR LE LUNDI 3 NOVEMBRE 2008**

Dans un deuxième temps, dès la fermeture du serveur, vous recevrez de mes services une confirmation de votre demande de mutation.

Vous voudrez bien la vérifier, la signer et la renvoyer à l'Inspection académique de votre département  
**dans les 48 h.**

S'il y a deux demandes : poste chef + poste d'adjoint - elles figureront sur le même document.

### **EXAMEN DES DEMANDES DE MUTATION**

Les appréciations relatives à l'action conduite dans l'établissement ainsi que la capacité d'évolution des candidats à mutation vous seront communiquées sur les imprimés correspondants. Ces documents d'appréciation - originaux, fiche 5.2 (signée) et fiche 3.2 - **sont à retourner dans mes services, DIEPAT, personnels de direction, par retour du courrier.**

Ces appréciations seront également consultables à partir du site internet [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), rubrique « personnel, concours, carrières » à partir du jeudi 4 décembre 2008.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*